



Séparation et patrimoine

Par **Delphilosophya**, le **06/11/2015** à **10:12**

Bonjour à vous et merci de votre attention.
Mon conjoint était propriétaire d'un terrain mais avant de construire notre maison, il m'a donné la moitié du terrain (50 / 50). C'est une donation au pacsé devant notaire.
En effet, nous sommes pacsés mais sous le régime de l'indivision.
Aujourd'hui nous envisageons la séparation.
Je suis la bénéficiaire de la donation, si cette séparation a lieu, que vais-je récupérer de ma maison ?
Sur la convention, la ligne patrimoine précise que ce qui est à lui avant le PACS lui appartient mais je ne peux pas m'y résoudre sinon en quoi la donation au pacsé m'avantagerait (je l'ai fait au cas où on se séparerait).
J'espère être assez précise, qu'en pensez-vous ?
Merci de prendre du temps pour mon cas.
Cordialement.